

## Compte-rendu du Conseil des Enseignements du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Membres votants présents : Darine Abi Haidar, Anne Anthore, Atef Asnacios (à partir de 15h50), Florent Baboux (à partir de 14h20), Mathilde Badoual, Francesca Carosella (jusqu'à 15h45), Yves Chanteux, Christophe Coste, Alexandre Creusot, Kristina Davitt, Cécile de Hosson, Nicolas Desprat, Matthias González, Jessica Jin, Irena Nikolic (de 14h25 à 15h45 puis de 16h30 à la fin), Francesco Nitti, Vincent Repain, Sébastien Rodriguez (jusqu'à 16h40), Alain Sacuto (jusqu'à 16h40)

Membres votants représentés : Francesca Carosella (après son départ à 15h45, par Francesco Nitti), Sylvain Courrech du Pont (par Nicolas Desprat), Kristina Davitt (par Sylvie Hénon), Marc Durand (par Mathilde Badoual), Irena Nikolic (lors de ses absences, par Matthias González), Charlotte Py (par Cécile de Hosson), Sébastien Rodriguez (par Nicolas Desprat)

Membres votants excusés : Simona Mei, Guillaume Patanchon, Benjamin Thiria

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Farida Aït-Hamoudi, Olivier Cardoso (jusqu'à 16h), Julien Girard (de 14h30 à 15h45), Souad Namane (jusqu'à 16h40)

Membres invités permanents sans droit de vote excusés : Raphaël Galicher

Matthias González est président de séance

Cécile de Hosson est secrétaire de séance

=====

### **Ordre du jour :**

- 1- capacités accueil, monmaster, réorientation (vote)
- 2- demande M2 Acoustique - sous réserve (vote)
- 3- demande Ada Altieri ERC starting (vote)
- 4- maquettes 2025-2029 (vote)
  - 4.1 L3 Pro anamat
  - 4.2 Licence
  - 4.3 Master PFA
- 5- points divers

=====

La séance débute à 14h15

### **1. Capacités d'accueil Parcoursup, réorientation, master**

#### **1.1. Capacités d'accueil Parcoursup**

Matthias González commence par présenter les capacités d'accueil Parcoursup des différents parcours du L1 de physique pour 2025. Globalement, celles-ci n'ont pas subi de changements significatifs par rapport à 2024. Toutefois, une demande est formulée par Nicolas Desprat qui

souhaiterait revenir sur la répartition entre étudiant.es de physique et étudiant.es de la filière LAS. Actuellement, sur Parcoursup, 100 places sont allouées à la physique et 20 places à la filière LAS. Nicolas propose que ce ratio soit porté à 90 pour 30 étudiant.es LAS. Il souligne que les fluctuations du niveau des étudiants deviennent importantes après 90 candidat.es, et que les 10 derniers admis sur Parcoursup ont souvent un niveau faible, ce qui conduit à un taux d'échec élevé. En réduisant les places allouées aux étudiant.es de physique, il espère garantir un recrutement de meilleure qualité. Matthias en profite pour rappeler que cette réduction avait déjà été effectuée à la rentrée 2021. La capacité d'accueil des étudiant.es de physique était alors passée de 110 à 100 (tandis que celle des LAS était passée de 10 à 20, pour maintenir la capacité globale constante). Une discussion s'engage sur la pertinence de cette proposition. Farida Ait-Hamoudi s'interroge sur le taux de redoublement dans la filière LAS. Nicolas explique que celui-ci est réel car certain.es étudiant.es, bien qu'excellent.es au lycée, éprouvent des difficultés une fois confrontés à la physique. Anne Anthore s'interroge quant à elle sur le nombre d'étudiant.es LAS qui n'obtiennent pas l'accès à des filières de santé après la première année de physique. Nicolas répond que cela concerne environ un quart des effectifs venant de la filière LAS. Il ajoute qu'il est important que les étudiant.es LAS soient encouragés à candidater à des M1 de physique (et cela concerne également les étudiant.es qui réussissent et souhaitent poursuivre en santé). Il précise enfin que la filière LAS n'est pas sélective et que cela oblige à remplir les capacités d'accueil, même si cela signifie recruter des étudiant.es moins performant.es.

A ce moment de l'échange, Alain Sacuto intervient pour demander une augmentation des capacités d'accueil des doubles licences. Il propose que 10 places de la LAS soient transférées à la double licence physique-mathématiques (DLPM) afin d'augmenter ses capacités d'accueil. Mathilde Badoual profite de cette intervention pour porter une demande formulée par Marc Durand d'augmenter le nombre de places en DLPM (16 places par année actuellement). Elle évoque la possibilité de porter ce nombre à 24, ou éventuellement 20, et précise que 2 ou 3 étudiant.es de DLPM se réorientent habituellement en licence de mathématiques ou de physique. Toutefois, elle rappelle que c'est le Rectorat qui peut refuser des demandes de basculement de capacités d'accueil de filières non sélectives à des filières sélectives, et qu'aucun interlocuteur n'est actuellement identifié pour cette question au Rectorat. L'idée avancée par Marc est donc d'augmenter les effectifs de la DLPM sans toucher aux effectifs de la licence de physique. Il estime que cela reviendrait, pour l'UFR de physique, de supporter un coût d'environ 200 heures de TP pour 24 étudiant.es au lieu de 16. En effet, si l'effectif de la DLPM augmente de 8 étudiant.es, un groupe de TP supplémentaire serait nécessaire. Or, le nombre de salles disponibles, notamment pour l'UE de physique numérique en L3 apparaît insuffisant. Sylvie Hénon confirme qu'il est en effet difficile d'obtenir des salles au SCRIPT, et que les enseignant.es préfèrent des groupes de 16 étudiant.es, car les équipements informatiques sont parfois défectueux. Nicolas reprend la parole pour décrire deux solutions possibles : l'une à coût nul, en reprenant la proposition de Vincent Repain de basculer 10 places de LAS vers DLPM, l'autre à coût égal à plus de 100 heures, coût qui pourrait être assumé par la physique dans la mesure où la refonte de la maquette de licence a conduit à une diminution globale de 300 heures. Concernant la première solution, Vincent Repain précise que les étudiant.es DLPM sont davantage susceptibles d'alimenter les M1 de physique que les étudiant.es LAS, information qui devrait être vérifiée dans la mesure où il est possible que les étudiant.es DLPM s'orientent préférentiellement vers des écoles d'ingénieurs. Mathilde Badoual objecte qu'il est dommage de réduire l'effectif LAS et précise que ces

étudiant.es sont souvent des éléments moteurs qui motivent leurs camarades et se révèlent être de bon niveau. Les capacités d'accueil Parcoursup sont mises au vote à l'exception de celles de la DLPM remise à un autre moment de la réunion.

A propos des "critères" Parcoursup, Darine Abi Haidar précise qu'elle ne souhaite plus prendre en compte les lettres de motivation des candidatures sur Parcoursup, en raison du fait qu'elles sont souvent rédigées par des tiers ou générées par des intelligences artificielles, ce qui nuit à leur authenticité. De plus, le volume important de candidatures rend difficile une évaluation objective et approfondie de chaque lettre. Elle souligne également que la plateforme Parcoursup interdit l'attribution d'une note standardisée (comme un 10) à l'ensemble des candidats, avant de procéder à des ajustements pour les cas ex æquo, ce qui complique davantage le processus de sélection.

Vote Parcoursup (mis à part la demande DLPM mise au vote plus tard) : 3 abstentions, 0 contre.

## 1.2. Réorientation et master

Aucun commentaire spécifique n'a été émis lors de cette partie de la réunion.

Vote : unanimité

14h55

## 2. Demande M2 acoustique

Francesco Nitti évoque la situation du master 2 en acoustique, qui connaît une augmentation des effectifs cette année. Avec 25 étudiant.es inscrit.es, contre seulement 7 l'an dernier, il relaie une demande de Christophe Barrière portant sur l'ouverture d'un groupe supplémentaire de TP, représentant 16 heures pour le second semestre 2024-2025. Nicolas se demande si c'est bien à UPCité d'assumer le coût associé à cette ouverture dans la mesure où à ce jour l'effectif UPCité est d'environ un tiers (les autres étudiant.es étant inscrit.es à SU) alors même que les frais sont partagés à 50/50 entre les universités. Il suggère une redistribution des inscriptions pour mieux correspondre à la répartition des financements. L'ouverture d'un groupe de TP supplémentaire est mise au vote.

Vote : unanimité

15h05

## 3. Demande Ada Altieri ERC starting

Ada Altieri porte au conseil une demande de décharge d'enseignement de 128 heures liée à un dépôt de projet ERC. A l'heure actuelle, Ada bénéficie d'une décharge pour un projet ANR jeune chercheur.e, mais ne peut pas cumuler les deux dans la mesure où la charge minimale d'enseignement d'un.e enseignant.e-chercheur.e est de 64 heures. Cette demande s'inscrit dans un contexte où le nombre d'heures de décharge associé aux projets ERC ne sont pas

fixées par le programme (contrairement à ce que prévoit l'ANR jeune chercheur.e, par exemple). Mais Matthias rappelle que l'UFR de physique a par le passé accordé des décharges de 128 heures à des EC lauréats d'ERC en précisant que ces cas sont relativement rares (une fois tous les deux ou trois ans). Mathilde émet le souhait qu'une règle claire soit établie au sein de l'UFR pour toutes les décharges ERC.

Vote : 0 contre, 2 abstentions

Une discussion a ensuite eu lieu sur l'obligation de service des enseignant.es-chercheur.es, avec une proposition selon laquelle un enseignant-chercheur pourrait assumer un service plein tous les dix ans.

15h15

#### **4. Maquettes 2025-2029**

##### **4.1 Maquettes L3 Pro anamat**

Aucun commentaire spécifique n'a été émis lors de cette partie de la réunion.

##### **4.2 Maquettes Licence**

Vincent Repain prend la parole pour évoquer la situation de la licence EPC. Il rappelle que la réforme de la formation des maîtres est toujours en suspens et qu'il a fait le choix de préparer une maquette en partant du principe que la réforme ne serait pas mise en œuvre à la rentrée 2025. Il en explicite quelques changements : 1. l'UE de physique quantique de L3 (assurée par l'UFR de physique) est remplacée par l'UE de chimie quantique (assurée par l'UFR de chimie). 2. Une "Initiation aux métiers de l'enseignement" est ajoutée en L2 (24 heures - 3 ECTS, ajoutées en S4). Il s'agit de la seule augmentation horaire par rapport à la maquette précédente. Vincent précise que cette UE pourrait partiellement - ou entièrement - être prise en charge par une autre UFR également engagée dans la formation des enseignant.es (des mutualisations sont également envisageables, notamment avec les parcours "professorat des écoles). 3. L'UE de mécanique de L1 passe de 92 à 60 heures (suppression de la partie "mécanique du solide" considérée comme peu nécessaire pour le CAPES).

Mathilde Badoual précise que pour le reste des maquettes, il n'y a pas eu de retour négatif de la part du pôle formation de la faculté si ce n'est sur l'UE stage de L3 qui doit forcément être à 3ECTS et non 2ECTS comme ce qui était proposé.

15h55

##### **4.3 Maquettes Master PFA**

Francesco Nitti prend la parole pour présenter les maquettes de master. Il indique qu'il n'y a pas de modification majeure depuis la dernière présentation (voir CR du CENS du 16 septembre 2024). Toutefois, il souligne que cette version est construite du fait entre autres qu'il ne peut y avoir d'ECUE au choix au sein d'une UE, information transmise par Magali

Jeanson en mai 2024. Or, la maquette de licence que Mathilde a fait remonter comporte justement une UE avec des ECUE au choix... Francesco exprime sa frustration face à ces informations contradictoires et regrette du temps perdu depuis mai si cette solution est viable. Nicolas parle de maltraitance administrative. Après discussion, Mathilde informe qu'elle n'a pas encore eu un retour formel de la faculté sur ce point d'ECUE au choix. Matthias propose de voter les 2 propositions de maquettes du master PFA. La version de mai 2024 avec des ECUE au choix, qui semble la plus cohérente, sera préférentiellement transmise à la faculté. Et si cette version devait être refusée par le pôle formation, la maquette proposée par Francesco aujourd'hui serait transmise. Les étapes de validation à venir sont : vote en CUFR le 8 octobre 2024, puis vote en commission formation de la faculté le 18 octobre 2024.

Vote sur toutes les maquettes : unanimité  
16h20

### **Retour sur les capacités d'accueil de la DLPM**

La discussion reprend sur la question de l'augmentation de la capacité d'accueil de la DLPM. Pour rappel, un passage de 16 à 24 étudiant.es entraînerait la nécessité d'ouvrir un groupe supplémentaire de TP, à moins de supprimer les TP pour ce parcours. Cela permettrait une augmentation de la capacité d'accueil à coût constant. Une autre option serait de passer progressivement à 24 étudiants, en commençant par la L1 à la rentrée 2025, sous réserve de l'accord de l'UFR de maths (le point est à l'ordre du jour de leur commission pédagogique ce vendredi 4 octobre). Le vote porte sur une augmentation de la capacité d'accueil en L1 de 8 étudiant.es supplémentaires, soit 4 en physique et 4 en mathématiques, pour la rentrée 2025. L'augmentation de la capacité d'accueil en L2 serait alors effective à la rentrée 2026, et en L3 à la rentrée 2027.

Vote : unanimité

16h40

## **5. Points divers**

### **5.1 Questionnaire d'évaluation des enseignements par les étudiant.es**

Cécile de Hosson propose que le questionnaire validé par le CENS du 25 avril 2024 soit transmis à tous les responsables de formation de licence et de M1 pour une passation auprès des étudiant.es dès la fin du premier semestre.

### **5.2. Nombre d'étudiant.es en L3 filière magistère**

Alain Sacuto soulève la question de la pérennisation du nombre d'étudiants en L3 magistère qui atteint cette année 45. Il explique qu'à l'heure actuelle il existe un groupe spécifique de 36 étudiant.es pour le magistère (groupe 4) ; les 9 autres étudiant.es sont regroupés avec des étudiants d'autres formations (groupe 3), ce qui ne correspond pas à l'engagement initial selon lequel ils et elles seraient tous dans un groupe spécifique. Alain demande l'ouverture d'un groupe supplémentaire, mais cela pose des problèmes de capacité d'accueil dans les

salles de TP. Une solution pourrait consister en la création d'un groupe mixte DLPM-Magistère qui serait peut-être plus homogène du point de vue du niveau des étudiant.es.  
Les capacités d'accueil de L3 n'étant pas à voter aujourd'hui, Matthias propose à Alain d'instruire la question et de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

En fin de réunion, Alexandre Creusot annonce que la Fête de la Science se tiendra la semaine du 3 au 7 octobre 2024.

La séance est levée à 16h50